Nations Unies S/PV.4184



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4184e séance

Vendredi 4 août 2000, à 12 h 55

New York

Président :	M. Hasmy	(Malaisie)
Membres :	Argentine	M. Mársico
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Alabrune
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Yatsyuk

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Quatrième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2000/455)

Cinquième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2000/751)

00-59153 (F)

La séance est ouverte à 12 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Quatrième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2000/455)

Cinquième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2000/751)

Le Président *(parle en anglais)* : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Sierra Leone une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kamara (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil.

Le Président *(parle en anglais)* : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2000/455 et 751, qui contiennent, respectivement, le quatrième et le cinquième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/764, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/2000/727, lettre de la Sierra Leone datée du 24 juillet 2000; et S/2000/756, lettre du Secrétaire général datée du 2 août 2000.

Au nom du Conseil, je tiens à offrir aux familles endeuillées ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du Nigéria, de l'Inde et de la Jordanie nos sincères condoléances à l'occasion du décès de neuf Casques bleus de leurs pays, qui ont sacrifié leur vie pour la cause de la paix, au service de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. La communauté internationale est très affligée de cette immense perte.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2000/764) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président *(parle en anglais)* : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1313 (2000).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité restera saisi de la question.

Hommage à l'Ambassadeur Robert R. Fowler du Canada

Le Président *(parle en anglais)* : Avant de lever la séance, je voudrais, au nom du Conseil, rendre hommage à l'Ambassadeur Robert R. Fowler, Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour sa remarquable contribution aux travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires.

Dès le départ, en tant que représentant du Canada au Conseil, l'Ambassadeur Fowler a apporté une contribution notable aux travaux du Conseil de sécurité en adoptant une nouvelle vision et en faisant preuve d'un grand dynamisme. Ses nombreux accomplissements resteront longtemps dans nos mémoires. Au nom

de tous les membres du Conseil, je lui offre nos meilleurs voeux de succès au moment où il quitte l'Organisation des Nations Unies pour relever d'autres défis au nom de son pays.

La séance est levée à 13 heures.